

La fibre est disponible dans votre commune !

1. Testez votre éligibilité

Dans notre outil d'éligibilité : <https://alliancetreshautdebit.fr/eligibilite/>, vous devez rentrer votre adresse complète, puis cliquer sur la pastille représentant votre logement. Cette pastille peut-être de différentes couleurs en fonction de l'état du déploiement de la fibre dans votre commune : **bleue**, **jaune** et **verte**.

Vert ? vous pouvez passer à l'étape 2 !

2. Contacter l'opérateur commercial de votre choix

- Choisissez et contactez l'un des fournisseurs d'accès internet présents sur le réseau afin de souscrire à un abonnement fibre. Retrouvez la liste des FAI disponibles sur le réseau de ALLiance THD sur notre site.
- Même si votre logement est « *disponible à la commercialisation* » sur le réseau d'ALLiance THD, il est possible parfois, que le Fournisseur d'Accès à Internet n'ait pas fini l'ensemble des opérations d'installation et de paramétrage de ses équipements sur le réseau d'ALLiance THD.
- Tant que ces opérations ne sont pas terminées, le logement n'est pas « éligible » aux services de tel ou tel Fournisseur d'Accès à Internet. Les délais d'installation et de paramétrage des équipements dépendent des ressources et de l'organisation de chaque Fournisseur d'Accès à Internet.
- Il est donc important de vérifier si votre logement est éligible aux services Fibre du Fournisseur d'Accès Internet de votre choix.

3. Préparer le raccordement de votre domicile

Le raccordement de votre logement s'effectue après la souscription d'une offre chez un FAI présent sur le réseau. Le réseau fibre s'arrêtera dans un point de branchement (PB), dans la rue, proche de votre logement, soit dans une chambre sous-terrain (si le réseau téléphonique arrive en sous-terrain), soit sur un poteau (si le réseau téléphonique arrive en aérien).

- Aérien : prévoir l'égavage de la végétation pouvant obstruer le passage.
- Souterrain : vérifier que le regard d'arrivée des gaines télécom en limite de propriété soient accessibles par le technicien, vérifier ou faire vérifier par un professionnel du bâtiment, que la gaine telecom traversant votre terrain ne soit pas obstruée ou cassée.
- A l'intérieur du domicile : prévoir le perçage éventuel au passage du câble fibre pour acheminer la fibre jusqu'à l'installation de la prise terminale optique, de préférence au plus près de votre téléviseur principal.

4. Comprendre l'installation de votre fibre

- Un rendez-vous est convenu avec votre FAI
- Un technicien installe la fibre chez vous

Cela peut durer entre 2 et 4h, en fonction du type d'installation (aérien ou souterrain), le cheminement du câble de fibre optique est généralement identique à celui du cuivre.

- Prévoyez d'être présent pendant toute la durée de l'intervention
- Le technicien paramètre votre box internet et teste son débit
- Si tout est en ordre, l'installation est alors terminée.
- Pour tout problème rencontré, votre interlocuteur est votre FAI.

5. Les avantages de passer à la fibre ?

Avec la Fibre, vous ne mettriez pourtant que 30 secondes pour télécharger des photos de 410 Mo (contre 7 minutes avec l'ADSL) et moins de 4 minutes pour télécharger des vidéos de 4,80 Go (contre 45 minutes avec l'ADSL).

Mais les avantages ne s'arrêtent pas là : télétravail, qualité image film en HD, objets connectés, qualité de la visioconférence, jeux vidéos en ligne, téléconsultation, activités culturelles et éducatives en ligne, résistance aux perturbations électromagnétiques ...

6. Maisons neuves et maisons non identifiées par une pastille sur notre carte

Dès lors que vos projets concernant : La construction d'une ou deux maisons individuelles, La construction de plus de trois maison individuelles, La réhabilitation ou transformation d'un logement, La viabilisation d'un terrain nu (sans permis de construire) vous devez déposer Vous devez déposer une demande sur le site maison-individuelle.orange.fr/realisation et suivre ensuite les consignes qui vous seront données (délai moyen de 6 mois).

Si vous ne faites pas partie des 4 cas évoqués plus haut, vous devez vous adresser à votre fournisseur d'accès à internet (FAI) qui demandera la création de votre référence technique via son espace opérateur RIP .Vous trouverez un lien vers l'ARCEP qui explique ce process et qui vous indique également les Fournisseurs d'accès à Internet présents sur votre zone : [Mon adresse est absente ou incorrecte sur « Ma connexion internet ». Comment la rectifier ? | Arcep](#)

Pour toutes informations, naviguez sur notre site : www.all-fibre.fr !



avec Orange Concessions